

N° 12

Séance du 1<sup>er</sup> mars 2022

OBJET :

**MODIFICATION  
DES STATUTS DE  
L'EPAGE LOIRE  
LIGNON  
À LA SUITE DE  
L'ADHÉSION DE  
SAINT-ETIENNE  
MÉTROPOLE**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 22 février 2022 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le 1<sup>er</sup> mars 2022, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

**Présents** : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Georges BONCOMPAIN, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Stéphanie BOUCHARD, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Annick BRUNEL, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, Evelyne CHOUVIER, Simone CHRISTIN-LAFOND, Pierre CONTRINO, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Bertrand DAVAL, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Jean Maxence DEMONCHY, Géraldine DERGELET, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Stéphanie FAYARD, Colette FERRAND, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, Olivier GAULIN, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Alain LIMOUSIN, Gilbert LORENZI, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Nicole PINEY, Christophe POCHON, Frédéric PUGNET, Monique REY, Pascal ROCHE, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, David SARRY, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Yannick TOURAND, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

**Absents remplacés** : Roland BOST par Florence BARBE, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Michel JASLEIRE par Delphine IMBERT, Jean-Philippe MONTAGNE par Sylvain BROSSETTE, Michel ROBIN par Jocelyne BARRIER

**Pouvoirs** : Lyliane BEYNEL à Thierry DEVILLE, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Christiane BRUN-JARRY à Olivier JOLY, Béatrice DAUPHIN à Alain LAURENDON, Julien DEGOUT à Jean-Marc DUMAS, Jean-Marc DUFIX à Pierre GIRAUD, Flora GAUTIER à Gilbert LORENZI, Martine GRIVILLERS à Jean-Paul FORESTIER, Patrick LEDIEU à Patrick ROMESTAING, Cécile MARRIETTE à Olivier GAULIN, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Marie-Gabrielle PFISTER à Christophe BAZILE, Ghyslaine POYET à Nathalie LE GALL, Carole TAVITIAN à François MATHEVET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20220301-20220301\_CC\_D12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2022



**Absents excusés** : Roland BONNEFOI, Joël EPINAT, Martine MATRAT,  
Gérard PEYCELON

**Secrétaire de séance** : THOMAS Georges

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	110
Nombre de membres suppléés	5
Nombre de pouvoirs :	14
Nombre de membres absents non représentés :	4
Nombre de votants :	124

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et sa compétence en termes de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI),

Considérant que l'EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux) « Loire Lignon » est un syndicat mixte constitué à l'échelle d'un sous-bassin hydrographique du fleuve Loire en vue d'assurer, à ce niveau, la prévention des inondations ainsi que la gestion des cours d'eau,

Loire Forez agglomération est l'une des collectivités membres de l'EPAGE « Loire Lignon » à qui elle délègue l'animation et la concertation dans la gestion et la protection des milieux aquatiques de la compétence GEMA, telle que définie à l'article L211-7 du code de l'environnement, pour le territoire du bassin versant du Lignon-du-Velay, soit pour les communes de Usson-en-Forez, Apinac, Estivareilles, La Chapelle-en-Lafaye, Merle-Leignec, Montarcher, Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmitte,

L'adhésion de Saint-Etienne Métropole à l'EPAGE « Loire Lignon » implique une modification des statuts de la structure et notamment de l'article premier concernant la composition des membres adhérents.

Cette modification doit être soumise à l'avis de l'ensemble des collectivités membres et approuvée à la majorité qualifiée.

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- émettre un avis favorable à la modification des statuts de l'EPAGE « Loire Lignon ».

Après avoir délibéré par 124 voix pour, le conseil communautaire :

- émet un avis favorable à la modification des statuts de l'EPAGE « Loire Lignon ».

Fait et délibéré, à Montbrison, le 1<sup>er</sup> mars 2022.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président  
Christophe BAZILE

*Le Président,*

*- certifie que le présent acte est exécutoire  
en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT,  
transmis en sous-préfecture*

*- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès  
de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon  
via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois  
à compter de sa réception par le représentant  
de l'Etat et de sa publication*

*Pour le Président, par délégation,  
Virginie AULAS,  
directrice générale des services*